

	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne</p> <p align="center">Conseil Communautaire du 12 Avril 2018</p>	<p align="center">COMPTE-RENDU</p> <p align="center">DE</p> <p align="center">SEANCE</p>
---	---	---

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 12 avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni, Rue Jules Ferry – 91660 Méréville sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs :

Marie-Claude **HEURTEAUX**, Johann **MITTELHAUSSER**, Frédérique **SABOURIN-MICHEL**, , Patricia **AMBROSIO-TADI**, Denis **YANNOU**, Daniel **BERTHE**, Marie-Odile **SEJOURNE**, Evelyne **THOUMENT**, Brigitte **MEYER**, Ginette **RENAULT**, , Christine **BOURREAU**, Geneviève **MENNELET**, Ludovic **LAURENT**, Gilles **PELTIER**, Thierry **GUERIN**, Serge **BEAUVALLLET**, Marie-Claude **GIRARDEAU**, , Carole **VESQUE**, Stéphane **PRADOT**, Damien **GREFFIN**, Françoise **PYBOT**, Bruno **DA COSTA**, Maïram **SY**, Bernard **LAPLACE**, Eric **DELOIRE**, Isabelle **TRAN QUOC HUNG**, Bernard **LAUMIERE**, Abdelaziz **KIKOU**, Patrick **THOMAS**, Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER**, François **JOUSSET**, Maryline **COMMEIGNES**, Yvon **BOUKAYA**, Brigitte **TOURAQUET**, Daniel **CIRÉT**, Henri **SERGENT**, Guy **DESMURS**, Sylvie **VASSET**, Jean-Pierre **DUBOIS**, Alain **MARTIN**, Sabine **FURMAN**, Jean-Pierre **BELJAMBE**, Bernard **DIONNET**, Yves **PEYRESAUBES**, Catherine **COME**, Laurent **HESSE**, Jean-Claude **REVEAU**, Claude **FAUCONNIER**, Grégory **COURTAS**, Huguette **DENIS**, Florence **HANNICHE**, Christelle **DELOISON**, Yves **VILLATE**, Stéphane **DEMEULEMEESTER**, Jean **PERTUIS** (56).

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mesdames, Messieurs, Franck **THEVRET** représenté par Grégory COURTAS, Dominique **LEROUX** représenté par Jean-Claude REVEAU, Michel **ROULAND** représenté par Johann MITTELHAUSSER, Patrick **LEBEL** représenté par Damien GREFFIN, Fany **MICHOU** représentée par Eric DELOIRE, Denise **DE POORTERE** représentée par Isabelle TRAN, Pierre **COGNET** représenté par Françoise PYBOT, Corinne **BOURDON** représentée par Bernard DIONNET, Yves **GAUCHER** représentée par Florence HANNICHE (9)

ABSENTS EXCUSÉS: Mesdames et Messieurs, Francis **TASSIN**, Noëlle **TIAPA**, Marie-Louise **RAZEETH**, Gilles **DALLERAC**, Mama **SY**, Dramane **KEITA**, Claude **MASURE**, Elisabeth **DELAGE**, Franck **COENNE**, Christian **GUERTON**, Séverine **RAME**, Jean-Louis **CHANDELIER**, (12)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Monsieur Stéphane PRADOT

Ordre du jour

Installation d'un conseil Communautaire : Monsieur Patrick THOMAS

Approbation du procès verbal de la séance du 19 décembre 2017

Approbation du procès verbal de la séance du 20 mars 2018

Approbation du procès verbal de la séance du 23 mars 2018

1. Île de Loisirs d'Etampes: désignation d'un représentant de la CAESE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 57 voix pour, 2 contre, 2 abstentions, **APPROUVE** la désignation de Monsieur Jean-Claude Reveau pour siéger au Comité syndical de **l'Île de Loisirs d'Etampes**, **ACTE** la composition du Syndicat mixte d'études d'aménagement et de gestion de la base de plein air et de loisirs d'Etampes tel que :
 - Monsieur Jean-Claude Reveau
 - Madame Fany Michou, Etampes
 - Monsieur Francis Tassin, Boutervilliers

Tout courrier doit être adressé à :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

2. Présentation du Rapport sur le développement durable
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 58 voix pour, 4 voix contre, APPROUVE le rapport sur la situation en matière de **développement durable** sur le territoire de la CAESE
3. Présentation du Rapport sur l'Égalité Professionnelle Femmes/Hommes
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 58 voix pour, 4 voix contre, APPROUVE le rapport sur la situation de la CAESE en matière de **d'égalité entre les femmes et les hommes** qui lui a été présenté.
4. Compte de Gestion 2017 : Budget Principal
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 58 voix pour; 4 voix contre, **APPROUVE** le compte de **gestion 2017 du Budget Principal**.
5. Compte Administratif 2017 : Budget Principal
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 59 voix pour; 4 voix contre, **APPROUVE** le compte **administratif 2017 du budget principal**
6. Bilan des acquisitions cessions 2017
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 61 voix pour; 4 voix contre, **PREND ACTE** du présent **bilan**.
7. Formations des élus 2017
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE, PREND ACTE du bilan de **formation des élus** au titre de l'année 2017,
8. Affectation des résultats du compte administratif 2017 : Budget Principal
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 61 voix pour, 4 voix contre, **AFFECTE** le résultat de fonctionnement à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour un montant de 1 747 896,18 €, **REPORTE** le solde à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002) pour un montant de 3 341 731,17 €, **COMPTABILISE** en dépenses sur la ligne budgétaire 001 le déficit de la section d'investissement de 2 930 567 €.
9. Budget Primitif 2018 : Budget Principal
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 61 voix pour; 4 voix contre, **APPROUVE** le **budget primitif 2018**, voté par chapitre
10. Compte de Gestion 2017 : Budget SPANC
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 61 voix pour; 4 voix contre, **APPROUVE** le **compte de gestion 2017 du Budget du SPANC**
11. Compte Administratif 2017: Budget SPANC
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 59 voix pour; 4 voix contre, **APPROUVE** le **compte administratif 2017 du budget annexe SPANC**
12. Affectation des résultats du compte administratif 2017 ; Budget SPANC
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 61 voix pour; 4 voix contre, **REPORTE** le solde d'exploitation (ligne budgétaire 002) pour un montant de 4 971,60 €, **COMPTABILISE** en dépenses sur la ligne budgétaire 001 le déficit de la section d'investissement de 533 536,58 €.
13. Budget Primitif 2018 : Budget SPANC
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 61 voix pour; 4 voix contre, **APPROUVE** le **budget primitif 2018 du budget annexe SPANC**, **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre
14. Compte de Gestion 2017: Budget Annexe AMENCREA
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 61 voix pour; 4 voix contre, **APPROUVE** le **compte de gestion 2017 du budget annexe AMENCREA**.
15. Compte Administratif 2017 : Budget AMENCREA
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 59 voix pour; 4 voix contre, **APPROUVE** le **compte administratif 2017 du budget annexe AMENCREA**.
16. Affectation des résultats du compte administratif 2017 : AMENCREA

Tout courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 61 voix pour; 4 voix contre, **AFFECTE** le résultat d'exploitation à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour un montant de 10 584,02 €, **REPORTE** le solde d'exploitation (ligne budgétaire 002) pour un montant de 170 299,11 €, **COMPTABILISE** en dépenses sur la ligne budgétaire 001 le déficit de la section d'investissement de 10 584,02 €.

17. Budget Primitif 2018 : Budget Annexe AMENCREA
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 61 voix pour; 4 voix contre, **APPROUVE** le budget primitif 2018 du budget annexe d'aménagement, de création, d'achat de vente et location de locaux, **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.
18. Vote des taux 2018 de taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 61 voix pour; 4 voix contre, **MAINTIENT** les **taux de TH, de FB et FNB** à leur niveau antérieur, **DIT** que les taux 2018 s'établissent tels que :
- TH à **10,78 %**
 - FB à **3,25 %**
 - FNB à **2,16 %**
19. Vote du taux 2018 de la CFE et mise en réserve de la fraction inutilisée du taux de la **CFE**
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 61 voix pour; 4 voix contre, **MAINTIENT** pour l'année 2018, le taux d'imposition de la CFE à 29,38 %, **MET EN RÉSERVE** la fraction inutilisée du taux de CFE de 0,42 % qui sera utilisable jusqu'en 2021
20. Vote du taux 2018 de la taxe des ordures ménagères par zone
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 54 voix pour; 11 voix contre, **VOTE** pour l'année 2018, les taux de la **taxe des ordures ménagères** comme définis ci-dessous.

Zone concernée	Produit appelé	Bases prévisionnelles	Taux 2018	Taux 2017 pour mémoire
SIREDOM (Ex Sictom du Hurepoix)	110 436 €	1 540 241 €	7,17 %	8,90 %
CAESE pour Etampes	3 512 149 €	34 098 533 €	10,30 %	11,00 %
SITOMAP Pour Estouches SITOMAP pour Méréville	29 495 € 466 440 €	200 162 € 3 670 104 €	14,73 % 12,71 %	15,07 % 12,60 %
SICTOM Auneau - Part Fixe SICTOM Auneau - Part variable	347 888 € 196 351 €	3 839 822 € Grille tarifaire	9,06 % Grille	9,05 % tarifaire
SIRTOM - Part Fixe SIRTOM - Part variable	190 050 € 47 513 €	2 392 348 € Grille tarifaire	8,00 % Grille	8,25 % tarifaire
SEDRE (<i>pr mémoire cf. REOMi</i>)	1 550 000 €	Grille tarifaire	Grille	tarifaire

21. Vote de la grille tarifaire 2018 de la part variable de la TEOMi : périmètre relatif au SIRTOM Sud-Francilien
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE, **VOTE** les tarifs de la part incitative de la TEOMi conformément aux tableaux ci-après reprenant les termes de la délibération du 13 Mars 2018 du **SIRTOM** Sud-Francilien.

**GRILLE TARIFAIRE 2018 DE LA PART VARIABLE
POUR 18 LEVÉES**
du bac à ordures ménagères utilisé (hors gros producteurs)

	FOYER A = 1-2 personnes	FOYER B = 3-4 personnes	FOYER C = 5-6 personnel	FOYER D = logements collectifs
BACS	140l x 18 levées = 2 520 L	240l x 18 levées = 4 320 L	360l x 18 levées = 6 480 L	660l x 18 levées = 11 880 L
COÛT DE LA PART VARIABLE (18 levées)	15 €	26 €	39 €	71 €

COÛT DE LA LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE	1,70 €	2,90 €	4,30 €	7,90 €
---------------------------------------	--------	--------	--------	--------

ACCES AUX BORNES D'APPORT VOLONTAIRE A ORDURES MENAGERES AVEC UN BADGE <i>« Pour mémoire et non affecté pour le moment »</i>	FOYER A = 1-2 personnes	FOYER B = 3-4 personnes
	50 l x 50 levées = 2 520 L	50l x 87 levées = 4 350 L
	15 €	26 €

Collecte de sacs prépayés (le rouleau de 20 sacs de 50l) disponible en mairie

Achat de sacs prépayés (par rouleau)	Traitement des déchets collectés en sacs prépayés (par rouleaux)
5,00 €	9,00 €

22. Vote de la grille tarifaire 2018 de la part variable de la TEOMi : périmètre relatif au SICTOM d'Auneau

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 57 voix pour; 1 voix contre, 6 Abstentions, **VOTE** les tarifs de la part incitative de la TEOMi conformément au tableau ci-dessous reprenant les termes de la délibération du **SICTOM** de la Région d'Auneau.

VOLUME DES BAC (en litres)	FORFAIT 26 LEVEES		LEVEE SUPPLEMENTAIRE	
	2017	2018	2017	2018
120 L	60,00 €	62,00 €	1,80 €	2,00 €
240 L	106,00 €	110,00 €	3,60 €	4,00 €

Tout courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

360 L	152,00 €	162,00 €	5,40 €	6,00 €
660 L	268,00 €	292,00 €	9,80 €	11,00 €

23. Foire de l'Essonne verte : instauration d'un tarif spécial pour les agriculteurs, producteurs locaux et artisans d'arts
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 60 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions, **ADOPTE** les nouveaux tarifs suivants :
- la gratuité des frais de stand aux agriculteurs et producteurs locaux. (caution de 250 € pour la réservation du stand).
 - un forfait de 65 € pour les Artisans d'Art répertoriés en tant que tels auprès de la Chambre des Métiers de l'Artisanat d'Art. (caution de 250 € pour la réservation du stand).
- DIT** que seront considérés comme producteurs locaux, tous ceux installés sur le territoire, mais également ceux situés dans un périmètre de 50 Km autour de la CAESE, **MAINTIENT** les autres tarifs inchangés, soit pour mémoire :

DESCRIPTIF	Quantités	Prix Net	unitaire	Prix total
Frais de dossier par exposant		55 €		
stand avec parquet et rideaux de fermeture de 12 m ² (3m x 4 m)		440 €		
stand avec parquet et rideaux de fermeture de 24 m ² (3m x 8 m)		822 €		
stand avec parquet et rideaux de fermeture de 36 m ² (3m x 12 m)		1 178 €		
stand avec parquet et rideaux de fermeture de 48 m ² (3m x 16 m)		1 492 €		
Angle ouvert de 3 m		150 €		
OPTION : cloison de fond de stand (la cloison) 4m x 2m		125 €		
Aire libre (Tous métiers)				
Métrage standard 4 m de façade (profondeur de 4 m)			180 €	
Métrage standard 8 m de façade (profondeur de 4 m)			340 €	
Métrage standard 12 m de façade (profondeur de 4 m)			500 €	
Métrage standard 16 m de façade (profondeur de 4 m)			680 €	
AUTOMOBILE		875 €		
- le module de base 120 m ²		150 €		
- le module supplémentaire de 30 m ²				
ELECTRICITÉ (forfait obligatoire en stand)				
- comprenant le branchement, le coffret électrique, la consommation :				
- 500 W			61 €	
- 1000 W (5 ampères)			122 €	
- 2.200 W (10 ampères)			206 €	
- 3.000 W (15 ampères monophasés ou (ampères triphasé)			275 €	
- 3.000 W (20 ampères monophasés ou 7 ampères triphasés)			458 €	
Messages sonores non exposants				
- 5 annonces par jours durant les 4 jours : 305 € soit 16 € l'annonce				
- 4 annonces par jours durant les 4 jours : 268 € soit 17 € l'annonce				
- 3 annonces par jours durant les 4 jours : 220 € soit 18 € l'annonce				

Tout courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

Messages sonores pour les exposants

- 5 annonces par jours durant les 4 jours : 213 € soit 11 €/l'annonce
- 4 annonces par jours durant les 4 jours : 195 € soit 12 €/l'annonce
- 3 annonces par jours durant les 4 jours : 165 € soit 14 €/l'annonce

Métier Forains	Dimensions	Prix Unitaire Net	Quantité	Total Net
Manèges enfants	De 8 à 12 m	290,00 €		
Boutique « tir, chasse, fabrication » Le mètre linéaire		18,00 €		
Forfait électricité :				
• de 3 à 6 Kws		123,00 €		
• de 9 à 12 Kws		136,00 €		
• de 18 à 24 Kws		170,00 €		

- l'attribution d'une remise de 20 % sur les tarifs précités (stand et électricité) aux exposants résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne.
 - l'attribution d'une remise de 20 % sur les frais de dossiers à tous les exposants, d'où qu'ils viennent, qui sont présents à la Foire depuis 5 années consécutives. (la remise est accordée à partir de la cinquième année)
 - la gratuité des frais de dossier et de stand accordée uniquement aux œuvres caritatives, culturelles ou encore d'utilité publique.
24. Mise à jour du tableau des effectifs
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 60 voix pour, 4 voix contre, **APPROUVE** la modification du **tableau des emplois** tel que présenté ci-après :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	EFFECTIFS BUDGETAIRES SITUATION ANCIENNE	EFFECTIFS BUDGETAIRES SITUATION NOUVELLE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
EMPLOIS DE DIRECTION DES COMMUNES	Directeur Général des Services	1	1
	Directeur Général Adjoint	2	2
ATTACHES	Attaché principal	1	1
	Attaché	5	7
REDACTEUR	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2	2
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	3	3
	Rédacteur	4	5
	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	5 complet	5 temps complet

Tout courrier doit être adressé à :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne
 CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

ADJOINTS ADMINISTRATIFS		1 temps non complet (8/35 ^{ème})	1 temps non complet (8/35 ^{ème})
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	10	10
	Adjoint territorial Administratif	17 temps complet 2 temps non complet (11/35 ^{ème} ; 17h30/35 ^{ème})	17 temps complet 2 temps non complet (11/35 ^{ème} ; 17h30/35 ^{ème})
FILIERE TECHNIQUE			
INGENIEURS	Ingénieur hors classe	0	0
	Ingénieur Principal	0	0
	Ingénieur	2	2
TECHNICIENS	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Technicien	1	1
AGENTS DE MAITRISE	Agent de Maitrise Principal	2	2
	Agent de Maitrise	1	1
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	7	7
	Adjoint Technique Territorial	15 temps complet 1 temps non complet (6/35 ^{ème})	15 temps complet 3 temps non complet (6/35 ^{ème}) (10/35 ^{ème}) (22h25/35 ^{ème})
FILIERE SOCIALE			
EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	Educateur Principal de Jeunes Enfants	7	7
	Educateur de Jeunes Enfants	6	6
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe	0	0
	Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe	3	3
	Agent Social Territorial	15	17
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ASEM Principal de 1 ^{ère} classe	0	0
	ASEM Principal de 2 ^{ème} classe	2 temps complet 1 temps non	2 temps complet 1 temps non

Tout courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

(ASEM)		complet (6h30/35 ^{ème})	complet (6h30/35 ^{ème})	
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
PUERICULTRICES TERRITORIALES	Puéricultrice de Classe Supérieure	3	3	
	Puéricultrice de Classe Normale	2	2	
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX	Psychologue Hors Classe	0	0	
	Psychologue Classe Normale	1	1	
INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX	Infirmier en Soins Généraux Hors Classe	0	0	
	Infirmier en Soins Généraux de Classe Supérieure	1	1	
	Infirmier en Soins Généraux de Classe Normale	4	4	
TECHNICIENS PARAMEDICAUS TERRITORIAUX	Technicien Paramédical de Classe Supérieure	0	0	
	Technicien Paramédical de Classe Normale	1	1	
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX	Auxiliaire de Puériculture Principal de 1 ^{ère} classe	4	4	
	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	24	24	
FILIERE ANIMATION				
ANIMATEURS TERRITORIAUX	Animateur territorial Principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
	Animateur territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
	Animateur territorial	5 temps complet 1 temps non complet 32H30	5 temps complet 1 temps non complet 32H30	
		Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	1	1

Tout courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

	EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS	Educateur Territorial des APS Principal de 1 ^{ère} classe	3	3
		Educateur Territorial des APS Principal de 2 ^{ème} classe	3	3
		Educateur Territorial des APS	3	3
FILIERE CULTURELLE				
	CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	Conservateur des Bibliothèques en Chef	1	1
		Conservateur des Bibliothèques	0	0
	BIBLIOTHECAIRE	Bibliothécaire	1	1

25.

PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe	2	2
	Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale	7 temps complet 2 temps non complet (7/16 ^{ème} ; 8/16 ^{ème})	7 temps complet 2 temps non complet (7/16 ^{ème} ; 8/16 ^{ème})
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	Attaché territorial de Conservation du Patrimoine	1	1
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} classe	2	2
	Assistant de Conservation Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Assistant de Conservation	3	3
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} Classe	4 temps complet 7 temps non complet (5.50/20 ^{ème}) (2/20 ^{ème}) (6.50/20 ^{ème}) (13/20 ^{ème}) (5/20 ^{ème}) (10/20 ^{ème}) (5/20 ^{ème})	4 temps complet 7 temps non complet (5.50/20 ^{ème}) (2/20 ^{ème}) (6.50/20 ^{ème}) (13/20 ^{ème}) (5/20 ^{ème}) (10/20 ^{ème}) (5/20 ^{ème})
	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe	4 temps complet 6 temps non complet (4/20 ^{ème}) (5/20 ^{ème}) (15/20 ^{ème}) (15/20 ^{ème}) (16/20 ^{ème})	4 temps complet 6 temps non complet (4/20 ^{ème}) (5/20 ^{ème}) (15/20 ^{ème}) (15/20 ^{ème}) (16/20 ^{ème})

Tout courrier doit être adressé à :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		(16/20 ^{ème})	(16/20 ^{ème})
	Assistant d'Enseignement Artistique	1 temps complet 11 temps non complet (4.15/20 ^{ème}) (4/20 ^{ème}) (5.50/20 ^{ème}) (5.50/20 ^{ème}) (6/20 ^{ème}) (6.25/20 ^{ème}) (13/20 ^{ème}) (12/20 ^{ème}) (11/20 ^{ème}) (12/20 ^{ème}) (14/20 ^{ème}) <i>CDI</i>	1 temps complet 11 temps non complet (4.15/20 ^{ème}) (4/20 ^{ème}) (5.50/20 ^{ème}) (5.50/20 ^{ème}) (6/20 ^{ème}) (6.25/20 ^{ème}) (13/20 ^{ème}) (12/20 ^{ème}) (11/20 ^{ème}) (12/20 ^{ème}) (14/20 ^{ème}) <i>CDI</i>
ADJOINTS DU PATRIMOINE	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	2	2
	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	7	7
	Adjoint du Patrimoine Territorial	6 temps complet 1 temps non complet (22/35 ^{ème})	6 temps complet 1 temps non complet (22/35 ^{ème})

DIT que la dépense est inscrite au budget de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne, chap.012, charge permanente.

26. Adhésion au Groupement de commande avec le CIG pour la dématérialisation

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE, DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022 pour les prestations définies dans la convention constitutive du groupement, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer, notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, **DIT** que les dépenses inhérentes à la mise en oeuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

27. Indemnités de fonctions du président et des vice-présidents

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 60 voix pour, 4 voix contre, **DÉCIDE** de fixer le régime indemnitaire du Président et des Vice-Présidents ceci à compter de la date d'entrée en fonction des élus :

Président	74,24 % de l'indice brut terminal en vigueur
Vice-Président ayant reçu une délégation	14,85 % de l'indice brut terminal en vigueur

28. Approbation du règlement intérieur relatif à la formation des élus communautaires

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 60 voix pour, 4 abstentions, **DÉCIDE** d'instaurer un droit à la formation au profit de chaque titulaire d'un mandat local, dans la limite de 18 jours par mandat, si l'organisme est agréé par le Ministère de l'Intérieur, **DÉCIDE** que les thèmes privilégiés seront :

- L'organisation et le fonctionnement des institutions locales
- Les différents domaines de compétences communautaires
- Les réformes en cours à venir ayant un impact sur la Communauté d'Agglomération

DÉCIDE que le montant des dépenses totales sera plafonné à 25 000 € par an, correspondant à 18 % soit (maxi 20%) du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élu-es,, **DÉCIDE** que le montant individuel des formations par élu et par an ne pourra excéder 500 €,

Tout courrier doit être adressé à :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

DÉCIDE de prendre en charge les frais de déplacement, les frais de séjour et d'enseignement si l'organisme est agréé par le Ministère de l'Intérieur, et éventuellement la perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation, **APPROUVE** le projet de règlement intérieur pour la formation des élus, **DIT** que chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif, **DIT** que la dépense correspondante sera inscrit au budget intercommunal,

29. Convention de résidence artistique territoriale entre la CAESE et la compagnie l'Epate en l'air :
Avenant n° 1

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE, APPROUVE l'avenant 2018 à la convention de résidence entre la CAESE et l'association l'Epate en l'air, **APPROUVE** le versement d'une aide financière correspondant aux actions menées pour 2018, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la Convention de résidence artistique et tous les documents y afférents.

30. Demande d'ouverture des négociations quant à la sortie des communes d'Estouches et de Méréville du SITOMAP au profit de leur rattachement au SIREDOM pour la compétence "Gestion des Déchets"

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 60 voix pour, 4 abstentions, **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne à engager des négociations avec le Président du SITOMAP en vue de la sortie des communes d'Estouches et de Méréville au profit de leur rattachement ultérieur au SIREDOM

31. Adhésion de la CAESE à Essonne Développement

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 60 voix pour, 4 voix contre, **AUTORISE**, le Président à adhérer à Essonne Développement, **APPROUVE** le montant de l'adhésion de 4.000 €,

La séance est levée à 21 h 30